

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2012 À 20 H
AU PAVILLON DESJARDINS, 151, RUE GINGRAS**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente: Mme Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2012

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2012

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 août 2012

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 683-65 à 683-74, rue Martigny

6.3 Autorisation de signature — Protocole d'entente pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout des secteurs Le Plateau et Protection des puits / Programme d'infrastructures Québec—Municipalités (PIQM)

6.4 Autorisation de signature — Protocole d'entente pour le prolongement de la rue Boilard / Construction McKinley inc.

6.5 Autorisation de signature — Protocole d'entente, rue de Kilkenny / Municipalité de Shannon

6.6 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

6.7 Délégation de compétence / Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement

6.8 Remerciements / MRC de la Jacques-Cartier / Événement découverte

7. PARTIE INFORMATIVE

8. AFFAIRES DIVERSES

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

182-09-2012

1. **ORDRE DU JOUR**
1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant:

- 6.9 Demande d'installation de panneaux d'« Arrêt » / Intersection des rues
Gingras / du Quai

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

183-09-2012

2. **PROCÈS-VERBAUX**
2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2012**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2012 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

4. **CORRESPONDANCE**
4.1 **Liste de la correspondance du mois d'août 2012**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'août 2012 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. **GESTION DES FINANCES**
5.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2012**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 août 2012 et les invite à le consulter.

184-09-2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 août 2012

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 août 2012 totalisant 515 015,86 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200516 à ENB 1200585.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 août 2012 totalisant une somme de 515 015,86 \$ et la liste des engagements ENB 1200516 à ENB 1200585, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

185-09-2012

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 23 août 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau, à l'exception de la demande PIIA 2012-061 pour laquelle le conseil a donné son approbation;

QUE le conseil municipal, suite à l'analyse de cette demande, et en vertu du Règlement sur les PIIA, la juge conforme;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

186-09-2012

6.2 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 683-65 à 683-74, rue Martigny

ATTENDU l'article 2.2.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 relatif à la cession pour fins d'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

ATTENDU QUE tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale, verser à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur inscrite comme valeur marchande pour le terrain compris dans le plan;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut exiger de tout propriétaire, au lieu de cette somme d'argent, la cession d'une superficie de terrain équivalant à 10 % de la superficie de terrain comprise dans le plan-projet de lotissement ou encore exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent;

ATTENDU QU'un plan de lotissement préparé le 16 juillet 2012 par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 9028, a été déposé;

ATTENDU l'évaluation à être déposée par la firme Altus Dorion pour les fins de cette cession;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal exige des propriétaires des lots 683-65 à 683-74, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, un montant correspondant à 10 % de la valeur inscrite comme valeur marchande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

187-09-2012

6.3 Autorisation de signature — Protocole d'entente pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout des secteurs Le Plateau et Protection des puits / Programme d'infrastructures Québec—Municipalités (PIQM)

ATTENDU le dépôt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) d'un protocole d'entente visant à définir les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout des secteurs « Le Plateau » et « Protection des puits »;

ATTENDU la subvention de 3 022 851 \$ prévue dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec—Municipalités (PIQM);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

D'autoriser monsieur le maire à signer, avec le MAMROT, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

188-09-2012

6.4 Autorisation de signature — Protocole d'entente pour le prolongement de la rue Boilard / Construction McKinley inc.

ATTENDU les rencontres et discussions qui ont eu lieu entre la Ville et Construction McKinley inc. afin d'établir des normes pour le prolongement de la rue Boilard jusqu'à la rue des Mélèzes;

ATTENDU que suite à l'analyse des nouveaux plans de Construction McKinley inc., le Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Service des travaux publics sont favorables à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son accord de principe à l'entreprise Construction McKinley inc. en ce qui a trait au prolongement de la rue Boilard jusqu'à la rue des Mélèzes, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

189-09-2012

6.5 Autorisation de signature — Protocole d'entente, rue de Kilkenny / Municipalité de Shannon

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec la Municipalité de Shannon dans le dossier de la rue de Kilkenny;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Shannon concernant la cession de la rue de Kilkenny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

190-09-2012

6.6 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique québécoise de gestion des matières résiduelles et un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs à atteindre afin d'accroître la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs, la Régie a décidé d'implanter la collecte des matières organiques à compter du 1^{er} mai 2013;

ATTENDU QUE la Régie doit procéder à l'achat et à la distribution de bacs à tous les contribuables;

ATTENDU QUE cet investissement est éligible à une subvention égale à 33 % du coût d'achat de la part du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac approuve le Règlement d'emprunt numéro 19-2012 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 23 août 2012, autorisant un emprunt au montant de 1 980 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191-09-2012

6.7 Délégation de compétence / Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

192-09-2012

6.8 Remerciements / MRC de la Jacques-Cartier / Événement découverte

ATTENDU la tenue de la 5^e édition de l'Événement Découverte sur notre territoire le 25 août 2012;

ATTENDU le succès remporté grâce à l'implication des employés et bénévoles de la MRC de la Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac remercie le conseil des maires pour avoir accepté la tenue de l'événement à Fossambault-sur-le-Lac.

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac remercie la direction générale de la MRC de la Jacques-Cartier pour l'organisation de cet événement sur notre territoire.

QUE la Ville remercie également tous les employés et bénévoles de la MRC de la Jacques-Cartier pour le travail accompli envers la population lors de cette journée d'activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

193-09-2012

6.9 Demande d'installation de panneaux d'« Arrêt » / Intersection des rues Gingras / du Quai

Plusieurs plaintes ont été reçues à la Ville concernant la vitesse et le bruit occasionné par les dos d'âne sur la rue Gingras, dans le secteur de la rue du Quai.

ATTENDU les plaintes répétées de citoyens relativement à la vitesse sur la rue Gingras;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons qui traversent la rue Gingras à l'intersection de la rue du Quai;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de prévenir les risques d'accidents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics par intérim à procéder à l'installation de deux panneaux d'« Arrêt » obligatoire sur la rue Gingras, à l'intersection de la rue du Quai ainsi que l'ajout de panneaux de signalisation avancée sur la rue Gingras.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Championnat régional Laser

Monsieur le Maire rappelle une des dernières activités estivales, soit le Championnat régional Laser le samedi 15 septembre prochain. Il s'agit d'une régata de voile ouverte exclusivement aux laser et à tous les niveaux de voile. L'inscription se fera au Domaine Fossambault à 10 h.

7.2 Audience publique / Nouveau découpage des circonscriptions électorales fédérales

Monsieur le Maire invite la population à participer à l'audience publique qui se tiendra le 7 septembre prochain dès 9 h 30 au Palais de Justice de Québec, au 300, boul. Jean-Lesage, salle 4.11 afin de s'exprimer publiquement à propos de la nouvelle carte électorale fédérale proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 20, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. L'éclairage aux terrains de soccer et de balle molle.
2. La sécurité municipale faite par Gardium.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 23.

194-09-2012

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 25.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier